

# Certificat de pension ou de rente, de retenue d'impôt et de crédits d'impôt bonifiés 2024 <sup>1)</sup>

bénéficiaire : \_\_\_\_\_

nom \_\_\_\_\_ prénom \_\_\_\_\_

numéro \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ localité \_\_\_\_\_

ligne	nature	code postal	localité
1	période du _____ au _____		classe d'impôt et taux (svt fiche) _____
2	A) pension ou rente brute <sup>2)</sup>  Nature <sup>3)</sup>		H) désignation de l'organisme de pension ou de l'employeur  nom: _____ adresse: _____
3			
4			
5			
6			
7			
	sous-total:		
8	B) déductions		
9	1. cotisations sociales <sup>4)</sup>		
10	2. déductions <sup>5)</sup>		
11		FO	
12		FFO	
13		DS	
14		FDS	
15		CE	
15	C) exemptions (à spécifier)		certifié exact,
16	_____		
17	_____		_____, le _____
18	_____		
19	D) rémunérations servant de base à la retenue		
20	E) impôt retenu		
21	F) crédit d'impôt pour pensionnés bonifié	CIP	
22	G) crédit d'impôt CO2 pour pensionnés bonifié	CI-CO2	
23	H) crédit d'impôt monoparental bonifié	CIM	

1) le certificat ne sert pas à la transmission des extraits de compte par l'organisme de pension ou de l'employeur à l'administration des contributions directes, cette transmission ne peut se faire que par voie électronique.

2) Indiquer les pensions ou rentes en espèces ou en nature, y compris les rémunérations non périodiques et avant déduction des cotisations sociales.

3) Indiquer séparément en signalant par des lettres: P = pension, R = rappel de pension.

4) Indiquer la part de l'assuré, les cotisations pour l'assurance dépendance non comprises.

5) Déduction inscrite sur la fiche de retenue pour excédents de frais d'obtention (FO), forfait pour frais d'obtention (FFO), dépenses spéciales (DS), forfait pour dépenses spéciales (FDS) ou charges extraordinaires (CE).